

## MODALITES D'INSCRIPTION/RESERVATION

AUPRES DE LA VILLE (INSCRIPTIONS SCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ETUDE/POST-ETUDE...)  
ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS/SIVM (ACCUEIL MATIN/SOIR, MERCREDIS et VACANCES)

- ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 -

L'espace citoyen, conçu en collaboration avec des représentants de parents d'élèves, permet une inscription fluide, séquencée, intuitive et autonome des inscriptions/réservations à l'école, la restauration scolaire, l'étude/post-étude, le Pédibus, l'accueil de loisirs, le local, etc.

Des tutos sont également à votre disposition sur l'espace citoyen dans la rubrique « infos pratiques » puis « tutos vidéos » : <https://www.espace-citoyens.net/ville-villennes-sur-seine/espace-citoyens/Activites/IndexInfosPratiquesPubliques>

Afin que votre(vos) enfant(s) bénéficient des différents services péri/extrascolaires, vous devez effectuer en ligne chacune des démarches ci-dessous pour chacun de vos enfants, **en vous connectant à l'espace citoyen** : <https://www.espace-citoyens.net/ville-villennes-sur-seine/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> puis « Créer mon espace » ou bien « J'ai déjà un compte... » ; Ensuite :

- 1** Demander l'inscription scolaire à Villennes-sur-Seine des enfants non-inscrits : réservé aux nouvelles familles villennoises ou bien aux familles devant inscrire leur(s) enfant(s) en petite section ou bien au CP ;
- 2** Constituer le dossier administratif général commun à la ville et à l'accueil de loisirs/SIVM : les pièces justificatives devront être numérisées (et non photographiées) ; **Important !** seules les familles ayant transmis un dossier complet pourront accéder à l'ouverture de droits aux activités ; les services (ville/SIVM) instruiront les dossiers selon leur ordre de réception ;
- 3** Compléter **obligatoirement** le dossier santé ;
- 4** Solliciter les ouvertures de droits aux activités : restauration scolaire, étude/post-étude, Pédibus, accueil de loisirs, le local, etc. ;
- 5** Effectuer les réservations des jours calendaires : l'affichage s'effectue à la semaine afin d'avoir une lisibilité sur l'ensemble des activités :

- Pour la restauration scolaire, l'étude/post-étude (ville) : la réservation des jours calendaires peut s'effectuer pour l'année entière et cela est accessible immédiatement après avoir effectué la demande d'ouverture de droits ;
- Pour les mercredis, l'accueil matin/soir et les vacances (SIVM), les réservations s'effectuent selon les critères de priorité suivants :
  - familles monoparentales exerçant une activité professionnelle,
  - familles dont les deux parents travaillent,
  - familles à jour du règlement de leurs factures.

L'ouverture échelonnée des réservations (selon les critères de priorité) débutera **au printemps 2026 pour les mercredis et pour l'accueil matin/soir puis un mois avant pour les vacances scolaires**.

Un mail provenant de « [diffusion@espace-citoyens.net](mailto:diffusion@espace-citoyens.net) » vous rappellera les dates d'ouverture des réservations calendaires (vérifier vos mails indésirables).

### En cas de difficultés et/ou remarques à formuler

- Vos contacts au service scolaire de la **commune de Villennes-sur-Seine** (inscription scolaire, restauration, étude et post-étude, Pédibus) : [scolaire@ville-villennes-sur-seine.fr](mailto:scolaire@ville-villennes-sur-seine.fr) / 01 39 08 25 40
- Vos contacts à **l'accueil de loisirs/SIVM** (accueil matin/soir, mercredis, vacances scolaires) : [lileauxenfants78670@gmail.com](mailto:lileauxenfants78670@gmail.com) / 01 39 79 23 04